



Index de l'Égalité Femmes-Hommes

La méthodologie

Pour en finir avec les écarts de salaire injustifiés entre les femmes et les hommes, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel oblige les entreprises à des résultats, avec un outil pratique pour les faire progresser: l'Index de l'égalité Femmes-Hommes. Chaque année les entreprises devront recalculer et publier ce score.

L'index de l'Égalité Femmes-Hommes est composé de 5 indicateurs et noté sur 100 points :

1. écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (40 points)
2. écarts des augmentations entre les femmes et les hommes (20 points)
3. écarts de répartition des promotions entre les femmes et les hommes (15 points)
4. pourcentage de salariées augmentées après la maternité (15 points)
5. parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)

Le score d'AGCS France

AGCS France, entreprise engagée pour l'égalité femmes-hommes, avec un score de **84/100** pour l'année 2022.

AGCS France s'est engagé de longue date pour promouvoir l'égalité femmes-hommes :

- 2010 : signature de la « **charte de la parentalité en entreprise** » permettant une meilleure gestion des impératifs familiaux
- 2014 : signature de la « **charte 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie** » impulsée par le Ministère des Droits des Femmes et l'OPE
- Depuis 2015, AGCS organise des **événements dédiés au bien-être et à la diversité au travail**, avec notamment des conférences pour sensibiliser à la parité
- AGCS fait partie du mouvement de solidarité en faveur de l'égalité des sexes initié par les Nations Unies « **HeForShe** »

... et les femmes tiennent aujourd'hui une place importante dans l'entreprise :

- 55% des effectifs sont des femmes
- 56% de cadres sont des femmes
- 43% des membres de Direction sont des femmes
- 51% des managers sont des femmes
- 67% des recrutements 2022 sont des femmes